

COMPTE RENDU REUNION DU 6 DECEMBRE 2016

Présents : B. EGUILUZ, A.PENCHENAT, P.FRACASSIN, MC.CARME, F.BELOT, M.DIDOUX, J.MARTINEZ, F.PRADIER, JF.ROQUES

Secrétaire de séance : JF.ROQUES

1) Point ordures ménagères

Mr Paulin vice-président en charge des ordures ménagères sur le secteur Salvagnacois est venu présenter un premier bilan après 7 mois sur la nouvelle organisation du ramassage des OM et du TRI.

Les efforts demandés aux administrés pour réduire le volume des ordures ménagères en favorisant le compostage et Le tri sélectif sont encourageants, le bilan est positif : le tonnage des OM a baissé de 74T et celui du Tri a augmenté de 5T. D'autre part le fait de diminuer la fréquence de passage des collectes de 50% pour les OM et de 33% pour le Tri permet de maîtriser les coûts,

Le tarif de la redevance d'enlèvement des OM pour 2017 se traduira par une baisse d'environ 5 %.

Redevance/an : pour 1Pers=76 €, pour 2Pers=114 €, pour 3Pers=133 €, pour 4Pers et plus=149 €

2) Signature d'une convention entre la Commune et la Communauté de Communes pour instruire les actes d'urbanismes.

Suite au désengagement de l'état, les collectivités ont l'obligation à partir du 1 Janvier 2017 d'instruire les actes d'urbanisme qui passera par la communauté de communes, Les bureaux seront à Castelnau avec une permanence le mercredi matin à SALVAGNAC,

Le coût de ce service (financé par le budget de la commune) sera de 10€ par habitant.

- Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, par 5 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre :

- Approuve la convention relative à l'instruction des actes d'urbanisme par l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires, et à signer la convention et tout document s'y rapportant.

3) Montant des charges à payer à la communauté des communes pour le Transfert des compétences

Mr le Maire indique qu'il faut délibérer pour financer toutes les compétences qui ont été transférées (**Urbanisme, -Écoles,-Service incendie, -Terrain de Sport.**) à la communauté de communes.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)* s'est réunie le 28 octobre 2016 (avec l'assistance du cabinet d'étude KPMG,) pour évaluer la participation financière de chaque commune.

Le montant global des charges a été fixé à 542.660€ pour l'ensemble des 8 communes de l'ancien pays Salvagnacois, 379.080€ sont affectés au financement des écoles de : Salvagnac, Beauvais, Montgaillard et Tauriac, ce qui représente 70% du montant global.

Sur les écoles : Les Maires de **Beauvais, Montgaillard et Tauriac** demandent aux communes qui n'ont pas d'école plus de solidarité et une participation financière plus équitable (Il faut pour cela déroger à la règle du droit commun qui prévaut jusqu'ici et qui pénalise financièrement les communes de **Beauvais, Montgaillard et Tauriac.**)

Cette correction dérogatoire a fait l'objet de nombreuses discussions, finalement la CLECT a validé cette option et modifié la clé de répartition des charges qui sera calculée pour moitié selon le droit commun ajusté et pour moitié au prorata du nombre d'habitants. Mais c'est aux conseils municipaux des 8 communes du Salvagnacois d'en décider et de délibérer. (Les 8 communes sans exception doivent voter favorablement pour que la dérogation soit adoptée.)

Après en avoir délibéré le CM de Beauvais s/t décide à l'unanimité d'approuver la proposition de la CLECT relative à la correction des attributions de compensation communales pour le financement des charges « ECOLES. »

Si la correction dérogatoire est adoptée par toutes les communes du Salvagnacois, la participation financière globale des transferts de charges pour la commune de Beauvais s/t sera de : 55.953€ , (Voir les tableaux)

Si la correction dérogatoire n'est pas adoptée par toutes les communes du Salvagnacois, la participation financière globale des transferts de charges pour la commune de Beauvais s/t sera de : 71.888€ . (Voir les tableaux)

* : La commission « CLECT » est représentée par tous les maires

- Si la correction dérogatoire proposée par la CLECT sur les charges « écoles » est validée par les 8 communes du Pays Salvagnacois :

Propositions de correction des AC	AC	SDIS	Terrains de football	Compétence PLUI	Ecoles	AC 2016 hors sce urbanisme	service urbanisme (2017)	AC corrigées 2017
Beauvais-sur-Tescou	-2 981 €	-6 488 €	0 €	0 €	-42 944 €	-52 413 €	-3 540 €	-55 953 €
La Sauzière-Saint-Jean	-5 808 €	-4 848 €	0 €	0 €	-23 230 €	-33 886 €	-2 810 €	-36 696 €
Montdurausse	-6 748 €	-6 634 €	0 €	0 €	-31 069 €	-44 451 €	-3 820 €	-48 271 €
Montgaillard	-8 598 €	-7 751 €	0 €	0 €	-49 108 €	-65 457 €	-4 360 €	-69 817 €
Montvalen	-7 245 €	-4 189 €	0 €	0 €	-21 961 €	-33 395 €	-2 300 €	-35 695 €
Saint-Urcisse	-8 271 €	-4 846 €	0 €	0 €	-21 429 €	-34 546 €	-2 370 €	-36 916 €
Salvagnac	-15 331 €	-20 011 €	-6 483 €	0 €	-156 118 €	-197 943 €	-12 100 €	-210 043 €
Tauriac	-5 960 €	-5 388 €	-1 490 €	0 €	-33 221 €	-46 060 €	-3 210 €	-49 270 €
TOTAL CORRECTIONS	-60 942 €	-60 154 €	-7 973 €	0 €	-379 080 €	-508 150 €	-34 510 €	-542 660 €

- Si la correction dérogatoire proposée par la CLECT sur les charges « écoles » n'est pas validée par les 8 communes du Pays Salvagnacois :

Propositions de correction des AC	AC	SDIS	Terrains de football	Compétence PLUI	Ecoles	AC 2016 hors sce urbanisme	service urbanisme (2017)	AC corrigées 2017
Beauvais-sur-Tescou	-2 981 €	-6 488 €	0 €	0 €	-58 879 €	-68 348 €	-3 540 €	-71 888 €
La Sauzière-Saint-Jean	-5 808 €	-4 848 €	0 €	0 €	-19 610 €	-30 266 €	-2 810 €	-33 076 €
Montdurausse	-6 748 €	-6 634 €	0 €	0 €	-24 596 €	-37 977 €	-3 820 €	-41 797 €
Montgaillard	-8 598 €	-7 751 €	0 €	0 €	-66 424 €	-82 773 €	-4 360 €	-87 133 €
Montvalen	-7 245 €	-4 189 €	0 €	0 €	-22 054 €	-33 488 €	-2 300 €	-35 788 €
Saint-Urcisse	-8 271 €	-4 846 €	0 €	0 €	-15 026 €	-28 143 €	-2 370 €	-30 513 €
Salvagnac	-15 331 €	-20 011 €	-6 483 €	0 €	-151 722 €	-193 546 €	-12 100 €	-205 646 €
Tauriac	-5 960 €	-5 388 €	-1 490 €	0 €	-43 508 €	-56 347 €	-3 210 €	-59 557 €
TOTAL CORRECTIONS	-60 942 €	-60 154 €	-7 973 €	0 €	-401 819 €	-530 888 €	-34 510 €	-565 398 €

4) Approbation du projet de statuts de la Communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes Tarn & Dadou, du Rabastinois et Vère Grésigne/ Pays Salvagnacois

Après la création de la grande communauté de communes « Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne- Pays Salvagnacois (fusion de ces 3 entités après délibération favorable de la majorité des Conseils Municipaux des 63 communes et validé par arrêté préfectoral du 8 Juillet 2016).

Après le vote favorable des délégués communautaires le 13 septembre 2016 sur la modification des compétences et l'adoption des statuts pour passer en communauté d'agglomération.

C'est au tour des communes membres de délibérer pour que le projet soit adopté. Mr le Maire précise que cette nouvelle entité exercera des compétences supplémentaires : mobilité/organisations des transports et politique de la ville/équilibre social de l'habitat. L'Etat doit apporter des ressources supplémentaires au travers des dotations, cependant il faudra veiller à ce que les secteurs ruraux les plus isolés profitent aussi de ce changement.

Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité vote pour la transformation de la communauté de communes issue de la fusion en communauté d'agglomération et adopte ses statuts.

5) Signature d'un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires.

Le contrat actuel arrive à son terme au 31.12.2016.

Le centre de gestion de la fonction public du Tarn, (mandaté par les communes qui en ont fait la demande) a négocié un contrat groupe plus avantageux. Le CDG a retenu la proposition de la compagnie AXA

Agents CNRACL : 5.39 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (contre 5.63 % actuellement)

Agents IRCANTEC : 0.85 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (contre 0.88 % actuellement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide ce nouveau contrat.

6) Questions diverses.

-Eglise de Ste Catherine : La fuite sur un chéneau de toiture amène de l'humidité et dégrade le sol. Un artisan sera sollicité pour la réparation.

-Créer un nouvel emplacement « OM » au bas de l'impasse de Garbillot pour préserver le chemin.

-Nid de poule repéré sur la route de Montaylet à réparer.

-Aménagement Terrain multisports : Subvention de l'Etat acquise, en attente toujours de la subvention du Département pour commencer les travaux.

-Salle de motricité le circuit chauffage doit être révisé (chauffage un peu juste pour des réunions) prévoir un entretien par l'entreprise LAMBOLEZ de Gaillac qui sera contactée.

-Problèmes de stationnement près de la salle de motricité : Il a été rappelé (par mail) aux responsables des associations de faire respecter la sécurité routière et de ne pas se garer sur la rd137 mais d'utiliser le parking.

-Vœux du Maire : le CM arrête la date du Dimanche 22 Janvier pour présenter les vœux aux habitants.-

- Bulletin Municipal. Le Conseil Municipal souhaite ouvrir la commission de communication pour l'élaboration du Bulletin municipal : Michèle COUTURE, Mélanie COURONNE, Sandrine MARTINEZ se joindront à la commission pour participer à la construction et à la rédaction de ce bulletin, nous les en remercions.

La séance est levée à 23h30.